

Règlement des concours, championnats et AS pigeons pour la saison 2024 (Groupement 35).

Conformément au programme, les concours sont classés en 3 catégories : Vitesse, ½ Fond et Fond.

Pour exemple, les lieux de lâcher jusque Vivonne (ou distance équivalente) sont classés en Vitesse et lâchés en 2 Zones ; les concours jusque Nexon (ou distance équivalente) sont classés en ½ Fond et au-delà les concours sont classés en Fond.

Une exception à cette règle : le concours Fédéral de Ste Maure de Touraine est classé en ½ Fond avec 1 lâcher unique.

Tout concours raccourci (cause météo ou autre) se verra requalifié dans la catégorie correspondant à la distance moyenne parcourue ; il se verra retiré des championnats et As correspondant à sa catégorie initiale et intégré au championnat mais pas aux As de sa nouvelle catégorie. Il est à noter qu'aucun Championnat ou As pigeon ne pourra être maintenu et donc doté en dessous d'un minimum de 2 concours.

Afin de permettre aux amateurs de lancer ou relancer certains pigeons en cours de saison (exemple : les tardifs) il a été convenu de créer un programme Hors Championnats (et hors prix) pour les Tous Pigeons aux dates des concours Pigeonneaux du Groupement (St Philbert du Peuple du 21/06 et La Roche Sur Yon du 5/07).

Les Pigeonneaux et Tous Pigeons d'une même Zone seront lâchés en même temps ; donc 2 lâchers comme pour les concours du Championnat Vitesse.

Pour tous les concours du programme pigeonneaux il sera nécessaire d'établir **2 feuilles d'enlogement** (une pour les Pigeonneaux et une pour les Tous Pigeons) comme s'il s'agissait de lieux de lâchers différents.

Les Lâchers de Nort/Erdre du 7 et 15/06 sont réservés aux pigeonneaux pour entraînement (pas de classement).

Tous les Championnats et AS pigeons par Zone seront calculés automatiquement (comme par le passé) par le logiciel utilisé par notre classificateur.

A partir de ces résultats et ceci pour une question d'équité, tous les Championnats et AS pigeons du Groupement seront obtenus en faisant la synthèse des Championnats et AS pigeons des 3 zones. De ce fait, des amateurs de zones différentes ayant le même nombre de « concours/prix » et la même somme de places seront classés au même rang.

Les totaux « concours/prix » et « somme des places » des meilleurs amateurs ou pigeons de chaque zone devant être ressaisis dans un tableau, seuls **les 45 premiers** pourront prétendre figurer dans les résultats généraux du Groupement.

Pour les Championnats Vitesse, ½ Fond, Fond et Toutes Catégories c'est la place (dans le résultat TP zone) du 1^{er} pigeon classé de chaque amateur qui sera additionnée et ceci quelle que soit sa catégorie d'âge (1 an ou plus).

De même pour le Championnat aux Désignés, on fera la somme des places obtenues (dans le résultat TP Zone) des 2 premiers pigeons classés de chaque amateur parmi ses 5 premiers inscrits.

Remarque : pour qu'un concours puisse être retenu dans ce championnat, il faut classer au minimum 2 pigeons parmi ses 5 premiers désignés (pas de nombre de prix impair).

Pour le Championnat et AS yearling c'est la place obtenue dans le résultat 1 An de la Zone qui sera additionnée.

Pour le Championnat et AS pigeonneau c'est la place obtenue dans le résultat de la Zone qui sera additionnée. **La participation aux concours de pigeonneaux étant particulièrement faible dans certaines zones il n'y aura pas de synthèse Groupement dans cette catégorie.**